

Convention d'occupation d'un local communal

ENTRE :

Administration Communale de Honnelles

Rue Grande, 1 à 7387 Honnelles,

représentée par Monsieur Matthieu LEMIEZ et Monsieur Jonathan ROBERT, en leur qualité respective de Bourgmestre et de Directeur général

ET :

Madame Estelle Dubois, professeure à l'école de Fayt-le-Franc,

Art. 1 - Objet de la convention

L'Administration communale de Honnelles met gracieusement à disposition le **réfectoire de l'école d'Athis dans le but d'y organiser le Master belge "des chiffres et des lettres"**, épreuve qui regroupe les 16 meilleurs joueurs de l'année en Belgique.

Art. 2 – Périodes et horaires visés

Installation de la salle : le samedi 17 janvier 2026.

Epreuve proprement dite : le dimanche 18 janvier 2026 de 7h à 19h (remise en place comprise).

Art. 3 - Restitution

Les demandeurs s'engagent à restituer le local dans le même état de propreté et dans la même configuration que lors de leur arrivée.

Art. 4 - Prise et retour de la clef du local

Il est convenu que Madame Estelle Dubois prendra la clef auprès de Monsieur Thonet et la lui restituera dès le lundi 19 janvier 2026.

Art. 5 – Communication

La mention « En collaboration avec l'Administration communale de Honnelles » apparaîtra sur les moyens de communication ainsi que son logo.

Fait en double exemplaire à Honnelles, le
avoir reçu un exemplaire.

dont chaque partie déclare

Pour l'Administration communale de Honnelles

Le Bourgmestre,

M. LEMIEZ

Le preneur,
DUBOIS Estelle



Le Directeur général,

J. ROBERT

